



RAC

Techniques d'éducation à l'enfance

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) POUR UNE RECONNAISSANCE
OFFICIELLE DES COMPÉTENCES

Programme axé sur la réalité
des adultes

Formation reconnue par le
ministère de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la
Technologie

Évaluation des compétences
acquises hors du
milieu scolaire

Description du
programme

Qu'est-ce que la reconnaissance des acquis (RAC)?

La reconnaissance des acquis et des compétences est une démarche qui permet à l'adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences par rapport à des normes socialement établies, notamment celles présentées dans les programmes d'études. Cette démarche lui permet d'identifier et de démontrer les compétences maîtrisées et de bénéficier de formation selon ses besoins réels. Au terme du processus, la reconnaissance est inscrite dans un document officiel (bulletin, attestation, diplôme, etc.) attestant soit de l'ensemble des compétences propres à un titre donné (programme d'études), soit d'une partie des composantes de ce titre (unités ou crédits de formation, etc.).

Qui peut bénéficier de la reconnaissance des acquis?

Toutes les personnes qui ont acquis et développé des compétences en lien avec leurs expériences de travail et de vie. Ce qui est reconnu ce ne sont pas les années d'expérience mais les compétences acquises à travers ces expériences, compétences qui devront être démontrées.

Quels sont les avantages de la reconnaissance des acquis?

La RAC permet à un adulte ayant une expérience de travail de :

- Voir cette expérience reconnue pour les compétences déjà développées et ainsi de ne pas avoir à refaire de la formation pour ce qu'il maîtrise déjà
- Répondre aux exigences de qualification établies par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Obtenir un diplôme ou une attestation par des voies plus adaptées à sa réalité d'adulte
- Réduire les coûts rattachés à sa formation

Pour répondre aux besoins des adultes en exercice

La DFCSAE offre pour les programmes de Techniques en éducation à l'enfance :

- La validation des acquis scolaires
- L'évaluation des compétences acquises
- Une formation finement ajustée aux résultats de l'évaluation pour acquérir les compétences manquantes
- L'émission du diplôme ou de l'attestation, au regard des standards officiels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, une fois toutes les compétences de la formation concernée reconnues ou acquises

Programmes visés

- Attestation d'études collégiales en Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.OS)
- Attestation d'études collégiales en Éducation à l'enfance en milieu scolaire (JEE.OV)

Conditions d'admission

Conditions générales d'admission

- Posséder un 5^{ième} secondaire ou une formation jugée équivalente
- Répondre aux conditions générales d'admission à une AEC
- Posséder une expérience jugée pertinente dans le milieu de la petite enfance et réussir l'entrevue de validation permettant d'évaluer les besoins en formation et la faisabilité de la démarche.

Processus d'admission

- Rencontre d'information (obligatoire)
- Dépôt du dossier de candidature en fonction des documents exigés (attestations d'emploi comme preuve de compétence, relevé de notes, évaluation comparative, etc.)
- Validation de candidature : autoévaluation de la personne candidate au regard des compétences du programme d'études choisi et entrevue de validation menée par des spécialistes du programme d'études
- Démonstration des compétences

Coût (sujet à changement)

- 75 \$ / inscription (non-remboursable)
- 40 \$ / compétence jusqu'à concurrence de 500 \$ pour l'ensemble de la formation

Information et inscription



Formation continue
Cégep Édouard-Montpetit
450 679-2631, poste 8049
fc-longueuil@cegepmontpetit.ca